Image not found or type unknown

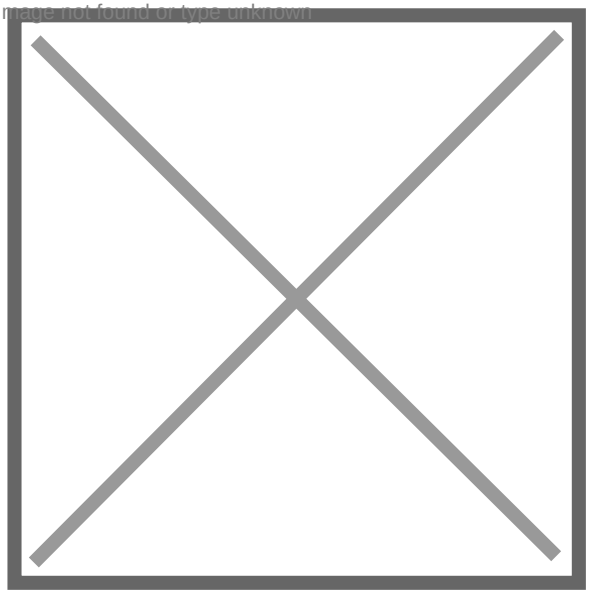

Employeur obligeant a signer Contrat cdi

Par **fabelement**, le **17/01/2014** à **09:51**

Bonjour , je travaille actuellement dans une entreprise de nettoyage en cdd renouvellés tous les mois et depuis le mois de Janvier 2014 ils me proposent un cdi que je n'ai pas accepté , ils m'ont donc demandé de leur faire parvenir le cdi non signé et un courrier disant que je n'accepté pas le cdi et que je preferai rester en cdd renouvelable ...
Suite a ça je reçoit un recommandé avec le meme cdi et un courrier me disant qu'il été impossible de me faire un cdd et que depuis le debut du mois de Janvier j'été donc sous contrat cdi sans meme l'avoir signé!!
Je precise qu'il ne m'ont envoyé le premier cdi avec un courrier datant du 10 Janvier donc depuis le debut du mois je n'étais pas au courant du projet ...
Que faire pour qu'ils me payent tous ce qu'ils me doivent sans problèmes et eventuellement partir ou negocier a mon avantage tout en restant libre ...?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **18/01/2014** à **10:22**

Bonjour,
Vous êtes actuellement sous contrat de travail CDI.
Si vous ne vouliez pas de ce contrat il ne fallait pas continuer à travailler à l'échéance du dernier.
Rien ne vous empêche de démissionner en respectant le préavis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés